

La primauté romaine d'après les premiers théologiens monophysites (Ve et VIe siècles)

In: Échos d'Orient, 37e année, N°174, 1934. pp. 181-189.

Citer ce document / Cite this document :

Jugie Martin. La primauté romaine d'après les premiers théologiens monophysites (Ve et VIe siècles). In: Échos d'Orient, 37e année, N°174, 1934. pp. 181-189.

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rebyz_1146-9447_1934_num_33_174_2789

La primauté romaine

d'après les premiers théologiens monophysites

(V^e-VI^e siècles)

Si surprenant que cela paraisse au premier abord, le monophysisme proprement dit, c'est-à-dire celui qui se distingue de l'euty-chianisme et qui fait vraiment figure dans l'histoire, fut, dès l'origine, si on le considère du point de vue christologique, moins une hérésie qu'un schisme, moins une controverse de doctrine qu'une querelle de mots. Mais du point de vue ecclésiologique, c'est par l'hérésie qu'il débuta. Cette hérésie fondamentale, qu'on trouve à l'origine de tous les schismes orientaux, est la négation de l'infaillibilité du Pontife romain, successeur de Pierre, ou, si l'on veut une expression plus vague et répondant mieux à la terminologie ancienne, la négation de l'infaillibilité de l'Église romaine, du siège de Pierre. Sans doute, l'infaillibilité personnelle de l'évêque de Rome n'a été solennellement définie qu'au concile du Vatican. Mais, dès les premiers siècles, c'était une vérité explicitement et unanimement reconnue que la foi de l'Église romaine faisait loi pour la chrétienté entière. Comme le disait déjà saint Irénée, c'est avec cette Église que toutes les autres devaient s'accorder *propter potio-rem principalitatem* (1). Qu'on traduise comme on voudra ces derniers termes; qu'on épilogue avec âpreté sur le sens de tel ou tel mot du fameux témoignage de l'évêque de Lyon, le sens général du texte dans son contexte même ne peut faire de doute pour personne : Irénée affirme clairement que toute Église particulière, que tout croyant, pour être sûr de garder la véritable tradition transmise par les apôtres et par Jésus-Christ lui-même, doit être d'accord avec l'Église romaine. Là est le point important et incontestable. C'est contre cette règle première de l'unité ecclésiastique que tous les coryphées du schisme et de l'hérésie commencent par pécher.

(1) *Adversus haereses*, l. III, c. III, P. G., t. VII, col. 848-849 : « Ad hanc Ecclesiam propter potio-rem principalitatem necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles; in qua semper... conservata est ea quae est ab Apostolis traditio. »

Pour ce qui regarde le schisme monophysite en particulier, nous trouvons, à ses débuts, une rébellion contre l'autorité du Pontife romain qui se colore d'un prétexte dogmatique. On attaque directement l'orthodoxie de sa foi pour lui résister. On attaque son infailibilité pour pouvoir se soustraire à son autorité. C'est bien le cas du premier coryphée du monophysisme dont il s'agit ici. Dioscore d'Alexandrie, pour des motifs qui n'ont rien à voir avec le zèle désintéressé pour l'orthodoxie, veut abattre Flavien de Constantinople en cassant son jugement contre Eutychès. Le Pape Léon, avec sa *Lettre à Flavien* et ses légats, s'oppose à ses desseins. Au Brigandage d'Éphèse en 449, il essayera de se débarrasser de l'importun en faisant le silence sur la *Lettre* et en ignorant les légats. Mais, à la veille du concile de Chalcédoine, alors qu'il n'a plus avec lui le tout-puissant basileus, il lève le masque et joue son dernier atout en lançant l'excommunication contre le Pontife romain (1). Le prétexte est que le Pape est hérétique, qu'il est nestorien, parce qu'il enseigne deux natures en Jésus-Christ après l'union.

Dioscore a-t-il vraiment enseigné une erreur christologique? On serait bien en peine de le démontrer. Sans doute, il s'est grandement compromis sur ce terrain en absolvant Eutychès au Brigandage d'Éphèse. Mais quelle fut la profession de foi d'Eutychès dans ce conciliabule? Il déclara s'en tenir au credo de Nicée et du premier Concile d'Éphèse. C'est la position même qu'adopta Dioscore en travestissant le sens du décret porté à la sixième session d'Éphèse sur la rédaction de nouvelles formules de foi, et qui lui fournit le prétexte dont il avait besoin pour se débarrasser de Flavien et des autres opposants (2). Il n'y avait, dans cette déclaration, rien de spécifiquement hérétique. Tout au plus, vu les antécédents et les circonstances présentes, peut-on accuser

(1) C'est à Nicée, où le concile convoqué par l'empereur Marcien devait d'abord se réunir et où la plupart des Pères étaient déjà arrivés à la date fixée (1^{er} dimanche de septembre 451), que Dioscore tenta cette insolence. Il ne trouva d'écho qu'auprès de quelques-uns de ses évêques égyptiens.

(2) Sur le décret d'Éphèse relatif aux formules de foi, voir notre article paru ici même, t. XXX (1931), p. 257-270. À la manière dont Dioscore interprète ce décret, le concile aurait pour toujours arrêté le développement du dogme dans l'Église. Le Symbole de Nicée renfermerait toute la dogmatique chrétienne. Il ne faudrait rien définir, rien éclaircir de plus. Il dit, en effet : « Ὡστε μηδενὶ ἐξεῖναι ἑτέραν πίστιν παρὰ ταύτην ἐκτίθεσθαι, ἢ ζητεῖν, ἢ καινουργεῖν τι ἢ ἀνακινεῖν τι περὶ τῆς εὐαγοῦς ἡμῶν θρησκείας· τοὺς δὲ γε παρὰ ταῦτα ἢ ζητεῖν, ἢ φρονεῖν, ἢ συντιθέναι τι πειρωμένοις, ἢ ὅλως ἀνασκευάζειν ἐπιχειροῦντας τὰ τετυπωμένα, ἐπιτιμίοις φανεροῖς ὑποβέβληκεν. » Hardouin, *Coll. concil.*, t. II, col. 257.

Dioscore d'avoir délivré à la légère un brevet d'orthodoxie au vieil archimandrite, dont la véritable pensée reste encore une énigme pour l'historien du dogme (1). Ce qui est sûr, c'est que l'Égyptien, à Chalcédoine même, répudia tout ce qu'on est convenu de désigner sous le nom d'eutychianisme et expliqua d'une manière orthodoxe la formule cyrillienne : Une seule φύσις incarnée de Dieu le Verbe : *Μία φύσις τοῦ Θεοῦ Λόγου σσσαρκωμένη*, (2). Anatole, qui le connaissait bien, déclara aussi en plein concile de Chalcédoine, sans soulever de protestation : « Ce n'est pas à cause de la foi que Dioscore a été déposé, mais parce qu'il a osé porter une sentence contre le Pape Léon. » (3)

Oui, Anatole avait raison : l'hérésie de Dioscore, comme celle de la plupart de ceux qui le suivirent, fut avant tout une hérésie ecclésiologique. Il pécha contre la règle de foi reçue, dès l'origine, dans l'Église universelle : il refusa de s'accorder avec l'Église romaine et son chef. Il se rendit coupable d'une double hérésie : Tout d'abord, il accusa d'erreur l'évêque de Rome, successeur de Pierre; ensuite, il refusa de s'accorder avec lui sur la manière d'exprimer l'union de la divinité et de l'humanité en Jésus-Christ; et c'est par ce dernier point qu'il peut être qualifié d'hérétique en christologie. On peut être, en effet, légitimement condamné comme hérétique non seulement parce qu'on a une pensée véritablement hérétique, mais aussi lorsqu'on s'obstine à vouloir formuler l'orthodoxie autrement que ne le veut l'Église romaine; lorsqu'on refuse de s'accorder avec elle sur les formules de foi. Dans ce dernier cas, l'hérésie revêt encore une couleur ecclésiologique.

Telle a été l'hérésie de Dioscore; telle a été celle des premiers théologiens monophysites, de ceux qui sont devenus les docteurs des trois groupes monophysites encore existants. Leur hérésie

(1) Voir notre article « Eutychès » dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. V, col. 1589-1595. Les monophysites ont généralement prêté à Eutychès l'erreur de Valentin et des Docètes. Eutychien est, pour eux, synonyme de phantasiaste.

(2) « Ὅτε σύγχυσιν λέγομεν, ὅτε τομὴν, ὅτε τροπήν. Anathème à qui dit confusion, changement et mélange! » Mansi, t. VI, col. 676.

(3) HARDOUIN, *Coll. concil.*, t. II, col. 449. Le patriarche déchu ne changea pas de sentiment après Chalcédoine. Du lieu de son exil, à Gangres, il écrivait à un certain Secundinus que le Christ est Dieu parfait et homme parfait. Il insistait surtout sur le point qu'avait nié Eutychès : la consubstantialité de Jésus avec nous. (Cf. J. LEBON, *Le monophysisme sévérien*, Louvain, 1909, p. 84-93, 203-204; K. AHRENS et G. KRUGER, *Die sogennante Kirchengeschichte des Zacharias Rhetor*, Leipzig, 1899, p. 7.) Si Dioscore, disent les monophysites, reçut Eutychès à sa communion, au second concile d'Ephèse, c'est parce que celui-ci présenta une profession de foi orthodoxe, et qu'il dissimulait alors l'hérésie cachée dans son cœur. (Cf. LEBON, *op. cit.*, p. 491-492.)

a consisté d'abord et avant tout à nier l'infaillibilité de l'Église romaine, non directement sa primauté. C'est par la négation de l'infaillibilité qu'ils sont arrivés à la négation de la primauté proprement dite. Cette dernière négation, du reste, s'est produite assez tardivement, et n'a été le fait que de quelques-uns. La primauté romaine, tout le monde la reconnaît en Orient, au ^ve siècle. L'histoire de la controverse monophysite lui apporte des témoignages nombreux et éclatants. Les hérétiques, comme les orthodoxes, en appellent à Rome et veulent avoir le Pape de leur côté. Eutychès le premier donne l'exemple. Pour se soustraire à la juridiction romaine, schismatiques et hérétiques n'ont d'autre ressource que d'accuser le Pape d'hérésie. Aussi, pour mettre fin au schisme d'Acace, qui, sous l'empereur Anastase, s'était identifié avec le schisme monophysite, le Pape Hormisdas guérit le mal en s'attaquant directement à son principe : il imposa à l'épiscopat oriental une profession de foi proclamant l'infaillibilité de l'Église romaine en matière dogmatique et rétablissant le principe fondamental de l'unité ecclésiastique directement attaqué par les coryphées du monophysisme, qui n'avaient pas craint d'accuser saint Léon de nestorianisme (1).

Nous avons dit que la négation de la primauté proprement dite, dans le camp monophysite, n'avait été le fait que de quelques-uns. Il est remarquable, en effet, qu'une fois hiérarchiquement constituées, les Églises jacobites d'Égypte et de Syrie et l'Église arménienne elle-même, non seulement n'attaquèrent pas la primauté romaine, mais encore reçurent dans leurs collections canoniques des documents affirmant expressément cette primauté de juridiction, à savoir les canons de Sardique et les canons arabes de Nicée. Rien de plus explicite sur la souveraine autorité du Pontife romain que les déclarations contenues dans ces derniers. Qu'il suffise de rappeler ce passage du canon XLIV :

Quemadmodum patriarcha potestatem habet faciendi quodcumque vult circa eos qui potestati ejus subsunt, similiter potestas sit patriarchae romano super omnes patriarchas, sicut beatus Petrus supra totam communitatem, quandoquidem etiam locum Petri tenet in uni-

(1) « Prima salus est regulam rectae fidei custodire et a constitutis Patrum nullatenus deviare. Et quia non potest Domini nostri Jesu Christi praetermitti sententia dicentis *Tu es Petrus*, etc., haec quae dicta sunt, rerum probantur effectibus, quia in Sede Apostolica citra maculam semper est catholica servata religio... In Sede Apostolica est integra et verax christianae religionis et perfecta soliditas. »

versa Ecclesia ille qui Romae sedet. Eum itaque, qui haec transgressus fuerit, synodus oecumenica anathemati subjicit (1).

Ce que les Églises monophysites ont continué à nier, à la suite de leurs fondateurs, c'est l'infailibilité du Pape. Leurs théologiens ont répété, au cours des siècles, l'accusation de nestorianisme portée contre le Tome de Léon et le concile de Chalcédoine. Il faut arriver à la période moderne pour voir se généraliser parmi eux, sous l'influence des polémistes grecs, la négation directe de la primauté proprement dite.

Parmi les monophysites de la première période qui ont atténué ou carrément nié la primauté romaine de droit divin, nous avons trouvé Philoxène de Mabboug († 523) et le philosophe-théologien Philoponos († vers 570), dont le rôle doctrinal fut capital dans la controverse monophysite durant le règne de Justinien. Philoxène, qui était évêque et mieux instruit de la tradition ecclésiastique, ne nie pas, mais atténue la primauté romaine. Philoponos, qui était laïc et avant tout philosophe, parle déjà comme Photius et les Byzantins césaropapistes.

Doctrine de Philoxène de Mabboug.

Comme les autres théologiens monophysites, ses contemporains, Philoxène attaque avant tout l'infailibilité du Pape. C'est le point qu'il accentue dans sa *Lettre à Maron, lecteur d'Anazarbe*, récemment publiée dans son texte syriaque avec traduction latine par J. Lebon :

« Potestas ligandi atque solvendi sicut in terra etiam in caelo Petro prius data est pro eo quod recte credidit in Christum certumque est ejus potestatem apud eum reperiri qui confessionem ejus tenet. Si ergo symbolum Chalcedone factum cum Petro unum confiteatur Christum, putandum est eos qui illud definierunt habere Petri potestatem, atque recipiatur oportet etiam rejectio et excommunicatio quae processit adversus praedictos haereticos. Si vero

(1) *Canones arabici* (recension d'Abraham Echellensis) dans les collections des conciles. Voir, par exemple, Hardouin, t. I, col. 491. D'après Renaudot, ces canons auraient été composés vers le VIII^e siècle par un melkite syrien. Il est remarquable que toutes les Églises monophysites et l'Église nestorienne elle-même ont reçu cette collection en entier. Il y a quelques divergences de rédaction entre la recension publiée par Abraham Echellensis et celle de François Torrès. Le canon 71 résume les canons de Sardique sur les appels au Pape. Les collections conciliaires donnent les deux rédactions signalées.

quoad fidem non se habent recte..., necessario putandum est eos etiam quoad anathema infirmos esse. » (1)

Dans ce passage, le théologien syrien parle de la primauté de Pierre d'une manière fort équivoque et de la primauté romaine d'une manière encore plus obscure et plus lointaine. Il y est question directement des Pères du concile de Chalcédoine, parmi lesquels se trouve évidemment le pape Léon. Ce qui y est clairement affirmé, c'est que l'autorité du concile œcuménique et du Pape, qui l'a présidé par ses légats et approuvé, est conditionnée par l'orthodoxie de la doctrine. Cette orthodoxie est refusée au concile comme au Pape. L'infailible, c'est Philoxène et quiconque pense comme lui (2).

Dans la *Lettre aux moines de Senoun*, le même répète le refrain habituel aux monophysites contre saint Léon et fait clairement allusion à la primauté du siège apostolique. Ne pouvant la nier, il paraît la réduire à une simple primauté d'honneur, qui n'aurait pour fondement qu'une simple coutume. Parlant des légats que le Pape Hormisdas avait envoyés en Orient pour mettre fin au schisme d'Acace (3), il écrit :

« Qui Roma venerunt tanquam veri haeretici et Nestoriana haeresi plane infecti, *primatu honoris freti quem ex consuetudine habent*, palam impietatem tradidere et Chalcedonense concilium amplexi sunt... *Leonis quidem auctoritati innituntur propter honorem primatus, quem sedes illa de more habet*; synodo vero Chalcedonensi, propter episcoporum numerum qui scripto definire duas cum Nestorio dicendas esse de Christo naturas post unionem cum operationibus unicuique convenientibus. » (4)

Il reparle des mêmes légats dans sa *Lettre à tous les moines d'Orient*, dont J. Lebon a publié récemment d'importants fragments dans *Le Muséon* (5). C'est par le mot de *tyrannie*, cher à tous

(1) *Epist. ad Maronem, Anazarbensem lectorem*, XIII, éd. J. LEBON, dans *Le Muséon*, t. XLIII (1930), p. 67-68 : *Textes inédits de Philoxène de Mabboug*.

(2) Tout hérétique, par son attitude même, tombe dans cette énormité d'orgueil qui consiste à opposer son sens privé à l'autorité commune de l'Eglise et de son chef. Joseph de Maistre, dans son livre *Du Pape*, l. IV, c. 1, a bien raison d'écrire : « Tout chrétien qui rejette la communion du Saint-Père est protestant ou le sera bientôt. »

(3) Il s'agit des évêques Germain de Capoue et Jean, du prêtre Blandus, des diacres Félix et Dioscore.

(4) *Lettre aux moines de Senoun*, dans le *Cod. syriac. Nit.* 27, fol. 105, 130. D'après Assemani, *Bibliotheca orientalis*, t. II, p. 42-43.

(5) *Textes inédits de Philoxène de Mabboug*, dans *Le Muséon*, t. XLIII (1930), p. 219.

les adversaires de la papauté, qu'il qualifie les conditions posées par le Pape Hormisdas à la réconciliation des Églises.

Doctrines de Jean Philoponos.

C'est dans son ouvrage contre le concile de Chalcédoine, qui paraît définitivement perdu, mais dont Michel le Syrien nous a conservé de larges extraits dans sa *Chronique*, que Jean Philoponos attaque de front la primauté romaine. Ce qui est piquant, c'est qu'il emprunte au concile même de Chalcédoine, qu'il combat — nous voulons dire au fameux vingt-huitième canon, — le principal argument qu'il fait valoir contre cette primauté : Celle-ci n'aurait d'autre fondement que la grandeur de la ville de Rome, capitale de l'empire, et l'autorité impériale elle-même. Mais tandis que les rédacteurs du vingt-huitième canon parlent d'une intervention positive des Pères, qui auraient attribué la préséance au siège de l'ancienne Rome, parce que cette ville était la capitale, Philoponos, lui, déclare que ce privilège s'est établi par *un certain usage* : ce en quoi il se montre plus avisé que les rédacteurs du canon, qui auraient été bien en peine de nommer les Pères auxquels le siège romain serait redevable de sa primauté. C'est l'intervention du légat romain Paschasinus, à la première session de Chalcédoine, demandant de la part de saint Léon l'exclusion de Dioscore du nombre des Pères et fixant sa place au banc des accusés, qui inspire au polémiste monophysite sa virulente diatribe contre la primauté romaine :

« Paschasinus, représentant de Léon, dit : « Nous avons ordre » de l'archevêque Léon, que Dioscore ne siège pas dans l'assemblée, mais qu'il soit chassé, etc. » Quel canon ecclésiastique, quelle loi impériale a donné à l'évêque de Rome une puissance telle qu'il puisse faire ce qu'il veut, promulguer légitimement un décret en dehors du synode, agir illégalement, et alors même que personne n'est d'accord avec lui, faire ce qui lui plaît ? Cela est le propre des seuls tyrans.

» *S'ils mettent en avant l'autorité apostolique de Pierre, et s'ils croient que les clés du ciel leur ont été données, qu'ils considèrent les autres villes qui sont ornées de l'auréole apostolique. Je passe sous silence la nôtre, qui dirige le siège de Marc l'évangéliste ; quant à celle des Éphésiens, instituée par l'apôtre Jean, elle est dirigée par un autre, par celui de Constantinople, parce que le siège de l'empire est transféré là.*

» Quoi donc ! si l'évêque de Rome est convaincu de penser mal, à cause de ce trône apostolique, on changera la foi de tout le monde ? Et qui parmi tous les disciples du Christ songe à l'imiter ?

» Pourquoi ceux d'Antioche la grande ne revendiquent-ils pas pour eux la préséance : *premièrement parce que Pierre, sur lequel les Romains appuient leur grande prétention, y a tout d'abord exercé l'autorité; ensuite parce que là le nom honorable de chrétiens obtint droit de cité ? Pourquoi pas celui de Jérusalem ?...* (1)

» *Parce que l'évêque de Rome seul eut l'autorité dans la ville impériale, il obtint la préséance sur tous les autres, par un certain usage, à cause de la grandeur de la ville et de l'autorité impériale. Mais aucun canon ecclésiastique n'a institué, aucune loi impériale n'a établi l'évêque de Rome autocrate de tout le monde. L'arrogance des Romains s'est même manifestée de nos jours, dans le synode qui se réunit à Constantinople pour l'examen des trois chapitres... Quand ils s'assemblèrent et anathématisèrent Théodore, Théodoret et la lettre d'Ibas à Mari, Vigile de Rome se trouvait à Constantinople depuis longtemps; il fut invité à venir au synode: il n'y vint pas. Les évêques de Rome, ses prédécesseurs, ne s'étaient pas rendus (aux synodes) à cause de l'éloignement; mais pour celui-ci, qui était présent, le motif fut cet orgueil odieux à Dieu; il ne rougit pas devant Notre-Seigneur, qui s'est humilié lui-même pour nous et qui nous donne cet enseignement: « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur. » (Matth. XI, 27.) Vigile étant présent, non seulement ne jugea pas digne de siéger avec les évêques de tout l'univers, mais de lui-même il confirma par écrit les trois chapitres précités, qu'ils anathématisèrent. » (2)*

Comme le feront plus tard les théologiens césaropapistes de Byzance, Philoponos dénie au Pape le pouvoir de convoquer les conciles pour l'attribuer à l'empereur; et pour prouver sa thèse,

(1) Ici, Philoponos devance Photius. Dans son opuscule intitulé : *A ceux qui disent que Rome est le premier siège* : Πρὸς τοὺς λέγοντας, ὡς ἡ Ῥώμη πρῶτος θρόνος (Rhallis et Potlis, Σύνταγμα τῶν θείων καὶ ἱερῶν κανόνων, t. IV, p. 409-414. Athènes, 1854), Photius use d'instances semblables : « Si Rome est la première, parce qu'elle a reçu le coryphée comme évêque, c'est plutôt Antioche qui obtiendra le premier rang, τὸ πρωτεύειον. L'apôtre Pierre, en effet, exerça à Antioche les fonctions de l'épiscopat avant d'aller à Rome. — Si c'est à cause de la qualité des personnes que la primauté s'attache aux sièges; comment Jérusalem ne l'emporterait-elle pas d'une manière éclatante sur toutes les autres villes?... »

(2) Τμήματα *contre le concile de Chalcedoine*, c. IV : *Chronique* de Michel le Syrien, l. VIII, c. XIII, éd. Chabot, traduction, t. II, p. 101-102.

il se base sur ce qui s'est passé au Brigandage d'Éphèse. Dans l'histoire du concile de Constantinople des cent cinquante Pères (381), il puise un nouvel argument contre la primauté romaine. A la manière dont il parle, on voit qu'il ne distingue pas entre concile œcuménique et concile particulier ou local. Son ecclésiologie s'avère tout à fait déficiente :

« Il n'est pas au pouvoir de l'évêque de Rome, dit-il, de faire un synode, mais au pouvoir des empereurs. — Il en fut ainsi du second synode d'Éphèse, que réunit Dioscore par la volonté de Théodose. A propos de cela, l'évêque Lucensius, représentant de Léon, dit : « Qu'il rende raison de son jugement, car il a ravi le » rôle de juge, qu'il n'avait pas; il a osé tenir un synode sans » la permission de ce trône apostolique. » *Qui donc a permis à ton Léon de juger seul les dissentiments ecclésiastiques? Car il est notoire que dans le monde des 150 Pères, il n'y avait aucun évêque de Rome; et pour cela, les 150 Pères de Constantinople, refrénant l'arrogance de Damase et des autres de Rome, nomment, avant la leur, l'Église d'Antioche « ancienne et vraiment apostolique », et ils appellent l'Église de Jérusalem « la mère de toutes les » Églises » (1), à cause de Jacques, son premier évêque, et des mystères qui s'y sont accomplis. » (2)*

La polémique de Philoponos contre la primauté romaine présente ceci d'intéressant qu'elle devance la polémique photienne et byzantine et lui ressemble de tout point. Elle a eu peu d'écho, au contraire, parmi les monophysites, qui, en adoptant les canons arabes de Nicée dans leurs collections canoniques, en ont ruiné tout le fondement.

M. JUGIE.

Lyon.

(1) Cf. MANSI, *Amplissima collectio conciliorum*, t. III, col. 585; t. VII, col. 114.

(2) *Chronique de Michel le Syrien*, loc. cit., p. 102.